

AUGMENTATION DE SALAIRE

Grand fait marquant de ce début d'année, après des années de bataille et de demandes des syndicats, Mme le Maire a annoncé aux conventions du personnel une augmentation des salaires pour tous. Celle-ci sera effective à partir du mois de mai.

Cette augmentation sera rendue possible grâce à l'augmentation de la prime « RIFSEEP ».

A l'heure actuelle, nous n'avons pas l'articulation exacte des montants, juste une confirmation que la prime ne pourra pas être en dessous de 205 € (catégories C).

Les catégories B et A se verront attribuer un pourcentage d'augmentation moins fort.

Le RIFSEEP est composé de 2 parties :

- L'IFSE, qui est la partie fixe et qui sera augmentée dès le mois de mai.
- Le CIA, une partie variable et aléatoire qui sera versée en fin d'année aux agents « méritants » suivant l'évaluation de fin d'année qui mettra en avant des faits particuliers.

Ce CIA est une enveloppe à partager entre les services et les agents et qui est délimitée par des critères qui restent à négocier et à articuler.

En effet, la mairie souhaiterait la prise en compte de « l'absentéisme » et des sanctions disciplinaires comme critères pouvant justifier le non versement de la prime.

Un agent qui aurait fait preuve de mérite se verrait refuser la prime suite à une ou à des absences pour maladie ? Et pour la discipline, il pourrait subir une double sanction (ce qui est illégal) ? Nous ne sommes pas d'accord !

TITULARISATIONS À LA CAISSE DES ÉCOLES

Bonne nouvelle : entre 2022 et 2024, 30 agents de la CDE seront titularisés, en Comité technique, nous avons approuvé cette mesure que nous revendiquons depuis plusieurs années, afin de résorber les situations de précarité. Ce plan de titularisation est le 2e mis en place par la collectivité, depuis la loi Sauvadet de 2012.

CHANGEMENT DANS LES CRÈCHES

Mauvaise nouvelle : suite à des problèmes de recrutement et afin de conserver les subventions, la mairie a décidé de réduire les horaires d'ouverture des crèches et de réduire le nombre de berceaux. Les conséquences sont la perte de plusieurs postes (non pourvus actuellement) et la fin de la 40ème heure pour les agents. Et au final, moins de places pour les bébés (à la ville d'assumer cette décision...), mais des regroupements qui permettront de renforcer les effectifs sur certaines structures (c'est le point positif).

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Le **8 décembre** prochain auront lieu les élections professionnelles pour élire vos représentants syndicaux dans les nouvelles instances de la ville. La CFDT continue de s'engager pour les agents de la ville. Si vous aussi vous êtes intéressés par l'aventure syndicale et pour vous investir pour les agents de la ville, la CFDT vous accueille, alors n'hésitez pas à prendre contact avec nous !

La CFDT organisera des heures d'information syndicale en septembre, vous pouvez d'ores et déjà nous envoyer vos questions :

delporte.cfdt@gmail.com

Intranet de la CFDT : page d'accueil de l'intranet → la vie de l'agent → le droit syndical → coordonnées des organisations syndicales → CFDT → plus d'informations ici

CONVENTIONS DU PERSONNEL:

Comme chaque année nous attendions avec espoir ce rendez-vous annuel que sont les conventions du personnel, afin d'obtenir des réponses aux problèmes quotidiens des agents de la Ville.

La thématique de cette session, l'égalité femme-homme, choisie par la Mairie, nous concerne tous.

Malheureusement les agents de la ville sont de moins en moins présents à ces conventions, qui sont faites pour eux. Le système de questions / réponses actuel ne laisse pas beaucoup de place à l'interaction. Il ne privilégie pas les échanges directs entre les agents et Mme le Maire. C'est pourquoi à la CFDT, nous pensons que la forme de ces rencontres devrait être revue, afin de les redynamiser. Les agents semblent souhaiter quelque chose de beaucoup plus participatif.

Nous notons en effet que les réponses sont de plus en plus succinctes et peu développées.

Beaucoup de questions portent sur les rémunérations et le télétravail. Certaines questions restent plus ciblées.

La CFDT souhaiterait voir revenir les agents pour participer au sein d'un véritable échange démocratique.

Nos articles plus détaillés seront disponibles sur l'intranet

TÉLÉTRAVAIL

Depuis des années et surtout depuis la pandémie, le télétravail est devenu un enjeu important pour les agents.

Un accord-cadre relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique a été signé le 13 juillet 2021.

Celui-ci trace les grandes lignes à décliner par des accords locaux et indiquait un début de négociations à ouvrir avant le 31 décembre 2021.

La mairie de Vincennes n'a toutefois pas respecté ce délai, en avançant divers arguments : notamment le fait de faire chaque chose l'une après l'autre, ou bien les risques de cyber-attaque ...

La CFDT ne demande pas la mise en place immédiate du télétravail, au vu du contexte actuel, mais elle demande que l'ouverture des négociations ait lieu rapidement afin de pouvoir avancer sereinement sur ce sujet.

Le télétravail étant un enjeu du bien être au travail, il ne peut pas être négligé.



POUR LA DÉFENSE DES DROITS ET DES INTÉRÊTS DES AGENTS

- Anthony Delporte, secrétaire de section : 06 76 10 94 87

ou delporte.cfdt@gmail.com

- Bureau : 01 71 33 64 81 ou cfdt.vincennes@yahoo.fr